

DECISION DU MAIRE 2025-22

Prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-42 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation à la Maire et notamment le pouvoir « de demander à tout organisme financeur, en cas d'urgence, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant »,
- Considérant que, lors d'un contrôle, la défaillance de la chaudière au gaz alimentant le cinéma-théâtre Les Arts a été constatée, et que le remplacement de cette chaudière est indispensable afin de pouvoir conserver l'activité culturelle de cet établissement (saison théâtrale et programmation cinéma).
- Considérant que la rénovation du foyer et des loges du cinéma-théâtre est nécessaire afin d'améliorer l'accueil des intervenants culturels.
- Considérant que le coût global prévisionnel de cette opération s'établit à 156 150 € HT.
- Considérant que la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et le Département de Saône-et-Loire peuvent être sollicités pour une aide au financement de ces travaux,
- Considérant que dans le cadre d'une salle « pluridisciplinaire », la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Centre national du cinéma et de l'image animée appliquent une quote-part correspondant à l'utilisation effective de l'équipement comme cinéma, calculée à 75%,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De solliciter des aides financières pour le remplacement de la chaudière et la rénovation du foyer du théâtre-cinéma Les Arts auprès de :

- La Région Bourgogne-Franche-Comté (appel à projet « Aide à la modernisation des salles de cinéma et circuits itinérants »)
- Le CNC au titre de l'aide sélective à la petite et moyenne exploitation
- Le Département de Saône-et-Loire au titre du dispositif « Conseils et accompagnement culturels au service des territoires ».

ARTICLE 2

Le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT		
Chaudière gaz	99 000	Région	40 000	26 %
Electricité	13 460	CNC aide sélective	53 690	34 %
Peinture (mur, plafonds) et sols	22 322			
Affichage dynamique	10 808	Département	8 000	5 %
Mobilier	4 560	Autofinancement	54 460	35 %
CSPS et Contrôleur technique	6 000			
Total	156 150	Total	156 150	100 %

Fait à Cluny, le 22 Août 2025

Mme la Maire
Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la préfecture 25/08/2025

Et publié ou affiché 25/08/2025

Ref: 071-217101377-20250822-DM 2025-22-AR

Retiré le